

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	31
En exercice	23
Présents	23
Votants	26

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBE-MOREL (La Guerche sur l'Aubois), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GAUDRY (Marseille les Aubigny), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseille les Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE

Délibération n°08/2023

SECRETAIRE : M. LAURENT

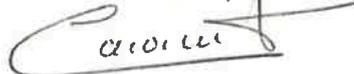
Vote des Comptes Administratifs
2022

Le Conseil Communautaire,
Après s'être fait présenter le budget primitifs et les décisions modificatives qui s'y rapportent,
Après que le Président ait quitté la salle et sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, vice-président :
- **APPROUVE** les comptes administratifs 2022 qui laissent apparaître les résultats suivants :

BUDGET	Résultat de l'exercice 2022	Résultat cumulé	Vote
SPANC Section de fonctionnement Section d'investissement	+1806.44€ +146.51€	2001.27€ 70.40€	26 voix pour 26 voix pour
Déchets Ménagers Section de fonctionnement	+24011.99€	+ 77946.68€	26 voix pour
Enfance/Jeunesse/ Famille Section de fonctionnement Section d'investissement	-9123.13€ +26794.99€	+ 79857.08€ +23949.79€	26 voix pour 26 voix pour
GEMAPI Section de fonctionnement Section d'investissement	+3388.17€ + 0€	+ 9688.50€ +18.5€	26 voix pour 26 voix pour
PRINCIPAL Section de fonctionnement Section d'investissement	+ 216156.91€ - 42041.92€	+ 547647.91€ + 180355.04€	26 voix pour 26 voix pour

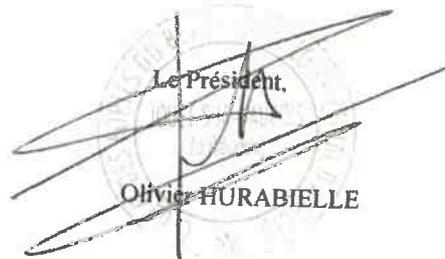
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 avril 2023.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président,



Olivier HURABIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	24
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBE-MOREL (La Guerche sur l'Aubois), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GAUDRY (Marseilles lès Aubigny), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUINET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT. FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE

Délibération n° 09/2023

SECRETARE : M. LAURENT

FINANCES Règlement Budgétaire et financier

Vu la délibération 44/2022, approuvant le passage en nomenclature M57,

Conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le règlement budgétaire et financier (RBF) doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le RBF est de forme libre mais doit obligatoirement prévoir :

- les modalités de gestion des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) y afférents.
- les règles de caducité et d'annulation des AP et des AE,
- les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels en cours d'exercice.

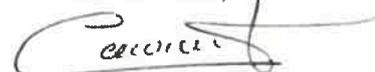
De manière facultative, l'article L. 5217-10-8 du CGCT précise que le RBF peut également prévoir les modalités de report de crédits de paiement afférents à une autorisation de programme.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du RBF, et délibéré à l'unanimité.

- ⇒ ADOPTE le Règlement Budgétaire et Financier qui sera annexé à la présente délibération
- ⇒ DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC. le 3 avril 2023.

Le secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Le Président



Olivier HURABIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBE-MOREL (La Guerche sur l'Aubois), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GAUDRY (Marseille les Aubigny), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseille les Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 10/2023

FINANCES
Fongibilité des crédits

Vu la délibération 44/2022 adoptant la nomenclature M57,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier,

La M57 donne la faculté au Conseil Communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global.

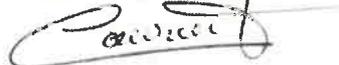
Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1er janvier 2023 sur les budgets Principal, Enfance/Jeunesse/ Famille et GEMAPI.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 avril 2023.

Le secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Le Président



Olivier HURABIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Entre Loire & Val d'Aubois Le trois avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	24
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GAUDRY (Marseille lès Aubigny), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseille lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUAGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE

Délibération n°11/2023

SECRETARE : M. LAURENT

**Finances:
Affectation du résultat
Budget Principal**

VU l'article 12311-5 du CGCT,

Vu l'avis favorable de la commission de finances sur les projets d'investissements retenus pour 2023,

VU les résultats apparaissant au compte administratif 2022 du budget principal soit :

Section de fonctionnement : excédent cumulé de 547 647.91€

Section d'investissement : excédent cumulé de 180 355.04€

Considérant les restes à réaliser en dépense d'investissement pour un montant de 233 805€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents

- AFFECTE l'excédent de fonctionnement de 547 647.91€ de la façon suivante :

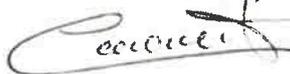
53 449.96 € en recettes d'investissement - compte 1068

494 197.95 € en recettes de fonctionnement - compte 002

Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 03 avril 2023.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président,



Olivier HURABIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire également convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	31
En exercice	24
Présents	24
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBE-MOREL (La Guerche sur l'Aubois), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GAUDRY (Marseilles lès Aubigny), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois), THIBAULT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE

Délibération n° 12/2023

SECRETAIRE : M. LAURENT

Vote des taux d'imposition 2023

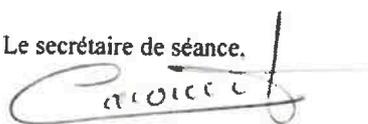
VU les informations communiquées sur l'état 1259,
VU les réunions de commissions de finance, le projet de budget a été établi sans augmentation de la CFE et sans augmentation du taux d'imposition sur le foncier non bâti pour 2023, à savoir :

Contribution Foncière des Entreprises 24.33 %
Taxe Foncier non Bâti 1,57 %
Taxe d'habitation additionnelle 9.62%

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents
- **ADOpte** les taux d'imposition appliqués.

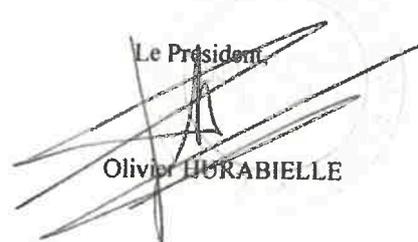
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 Avril 2023.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président



Olivier HURABIELLE

Publié le 06/04 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBÉ-MOREL (La Guerche sur l'Aubois), DE BARTILLIAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEI. (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GAUDRY (Marseilles lès Aubigny), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE

SECRETARE : M. LAURENT

Délibération n° 13/2023

Fixation du produit attendu de la
taxe GEMAPI pour 2023

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi "MAPTAM"), notamment ses articles 56 à 59 ;
Vu la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi "NOTRe"), notamment ses articles 64 et 76 ;
Vu le CGCT et notamment ses articles L5214-16 et L5214-21 ;
Vu les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement ;
Vu l'arrêté n°2018-1-0452 du 26 avril 2018 intégrant la compétence GEMAPI aux statuts de la Communauté de Communes des Portes du Berry.

Monsieur le Président rappelle que la CDC des Portes du Berry est compétente pour la GEMAPI et que le Conseil communautaire a instauré la Taxe GEMAPI prévue à l'article L1530 bis du CGI par délibération N°4-2018 en date du 18 janvier 2018.

Monsieur le Président ajoute que, conformément à l'article L1530 bis et L 1639 A bis du CGI, le produit de cette taxe doit être arrêté par délibération.

Son montant doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Il rappelle que la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population DGF qui, sur le territoire de la CDC des Portes du Berry, s'établit pour l'année 2023 à 9 717.

Il propose d'arrêter le produit global attendu de la taxe GEMAPI à la somme de 49 249€ pour l'année 2023, soit un équivalent de l'ordre de 5.07 € par habitant.

A titre de précision complémentaire, Monsieur le Président précise que le produit de la taxe sera utilisé pour la mise en œuvre des actions de chaque Bassin versant selon la répartition estimative ci-après : Contribution aux Syndicats 38 656.81€, Actions conduites dans le cadre du PAPI 4592.19 € et Evènement pieds mouillés pour 6 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ARRETE le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2023 à la somme de 49 249€ ;
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

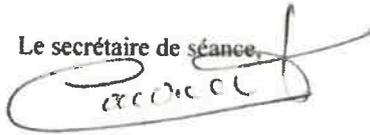
Publié le

ID : 018-200011781-20230403-DEL132023-DE

SLOW

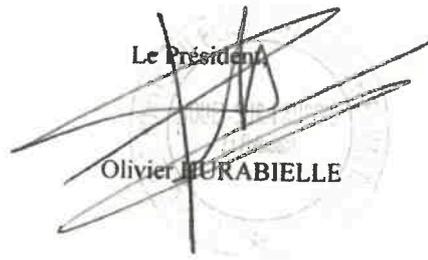
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 Avril 2023.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président



Olivier BURABIELLE

Publié le ~~04/04~~ sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	24
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOI (Jouet sur l'Aubois), COMBE-MOREL (La Guerche sur l'Aubois), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GAUDRY (Marseilles lès Aubigny), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE

Délibération n°14/2023

Vote Budget Primitif 2023
BUDGET PRINCIPAL

SECRETARE : M. LAURENT

VU l'article 12311-5 du CGCT,
Vu l'avis favorable de la commission de finances sur les projets d'investissements retenus pour 2023,

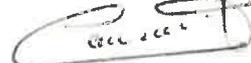
Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- **ADOpte** le budget primitif 2023 présenté en équilibre et arrêté à la somme de :
 - ⇒ 771 619 € en section d'investissement
 - ⇒ 2 618 000 € en section de fonctionnement

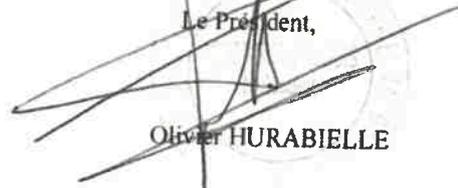
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 Avril 2023.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président,



Olivier HURABIELLE

Publié le 06/04/2023 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	24
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBE-MOREL (La Guerche sur l'Aubois), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffly), GAUDRY (Marseilles lès Aubigny), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffly), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffly), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois), THIBAULT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE

Délibération n° 15/2023

**Vote Budget Primitif 2023
BUDGET Enfance/Jeunesse /
Famille**

SECRETARE : M. LAURENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission de finances sur les projets de budgets 2023,

M. le Président présente le projet de budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

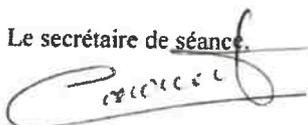
- ⇒ 388 000€ en section de fonctionnement
- ⇒ 28 949.79€ en section d'investissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité des présents le budget primitif 2023 tel qu'il lui est présenté.

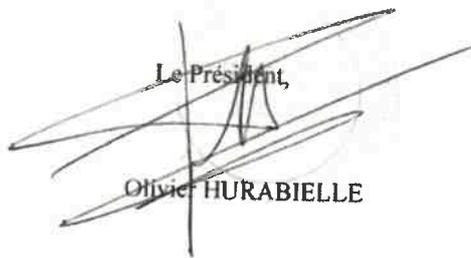
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 Avril 2023.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président,



Olivier HURABIELLE

Publié le 06/04 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	24
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBE-MOREL (La Guerche sur l'Aubois), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GAUDRY (Marseilles lès Aubigny), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE

Délibération n° 16/2023

SECRETARE : M. LAURENT

**Vote Budget Primitif 2023
BUDGET SPANC**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission de finances sur les projets de budgets 2023

M. le Président présente le projet de budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

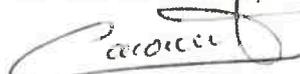
84 251.27€ en section de fonctionnement
140.80€ en section d'investissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ADOpte**, à l'unanimité des présents le budget primitif 2023 tel qu'il lui est présenté

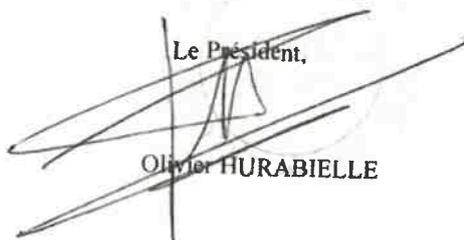
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 Avril 2023.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président,



Olivier HURABIELLE

Publié le 06/04 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	24
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GAUDRY (Marseille lès Aubigny), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseille lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE

Délibération n° 17/2023

SECRETARE : M. LAURENT

**Vote Budget Primitif 2023
BUDGET GEMAPI**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission de finances sur les projets de budgets 2023,
M. le Président présente le projet de budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- ⇒ 75 737.50 € en section de fonctionnement
- ⇒ 18.50€ en section d'investissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ADOpte**, à l'unanimité des présents le budget primitif 2023 tel qu'il lui est présenté.

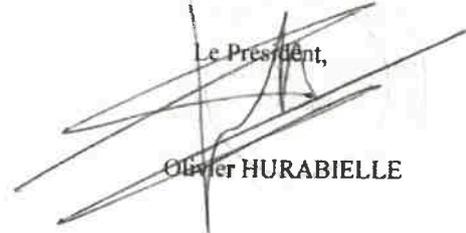
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 Avril 2023.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président,



Olivier HURABIELLE

Publié le 6/04 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	24
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBE-MOREL (La Guerche sur l'Aubois), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GAUDRY (Marseille les Aubigny), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseille les Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE

Délibération n° 18/2023

SECRETAIRE : M. LAURENT

**Vote Budget Primitif 2023
BUDGET Déchets Ménagers**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission de finances sur les projets de budgets 2023.

M. le Président présente le projet de budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

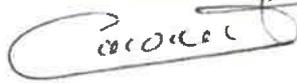
⇒ 117 286.68 € en section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ADOpte**, à l'unanimité des présents le budget primitif 2023 tel qu'il lui est présenté.

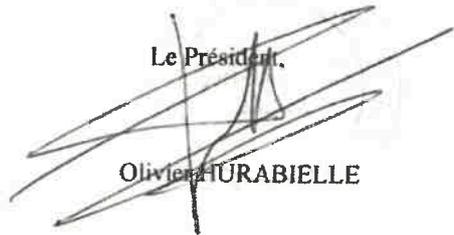
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 Avril 2023.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président,



Olivier HURABIELLE

Publié le 6/04 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	24
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBE-MOREL (La Guerche sur l'Aubois), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GAUDRY (Marseille les Aubigny), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseille les Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE

Délibération n°19/2023

SECRETAIRE : M. LAURENT

Dépenses à imputer au comptes
6232

Vu l'article D. 1617-19 du code général des collectivités territoriales
M. le Président informe le conseil communautaire qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il propose donc la prise en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

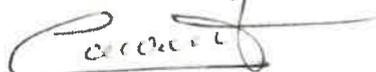
- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les cocktails servis lors de cérémonies officielles, inaugurations, commémorations, pots de fin d'année et vœux de nouvelle année,
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, départs,
- les denrées et petites fournitures pour les réunions et manifestations ;
- les frais de restauration et de transport lors de déplacements collectifs organisés afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies dans la limite des crédits inscrits au budget.

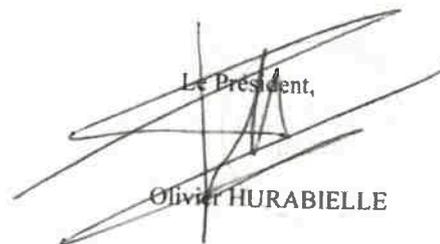
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 Avril 2023.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président,



Olivier HURABIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	24
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GAUDRY (Marseilles lès Aubigny), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE

Délibération n° 20/2023

SECRETAIRE : M. LAURENT

Budget/ finances
Dotation de solidarité communautaire

VU le compte-rendu du conseil communautaire du 29 mai 2008 actant le reversement mensuel à chaque commune des dotations de compensation,
VU la délibération 77/2021 relative au reversement de la dotation de solidarité communautaire pour l'année 2021,

Considérant le montant prévisionnel de la dotation de compensation que percevra la CDC pour 2022.

M. le Président propose de verser 70 000€ aux communes au titre de la solidarité communautaire avec la répartition suivante :

Reversement au titre de la solidarité communautaire selon les pourcentages représentés en 2009, soit pour les communes:

COMMUNES	Taux	Montant 2023 à reverser
COURS LES BARRES	3,82%	2674
CUFFY	4,36%	3052
JOUET	30,15%	21105
MARSEILLES LES AUB	2,66%	1862
TORTERON	6,27%	4389
LA CHAPELLE HUGON	0,06%	42
LA GUERCHE	52,35%	36645
MENETOU COUTURE	0,33%	231
TOTAL		70 000

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le montant de la dotation de solidarité communautaire à verser aux communes à 70 000€ pour l'année 2023.
- Confirme les taux de répartition de la dotation de solidarité communautaire.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

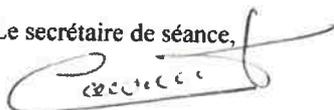
Publié le

ID : 018-200011781-20230403-DEL202023-DE

S'LO

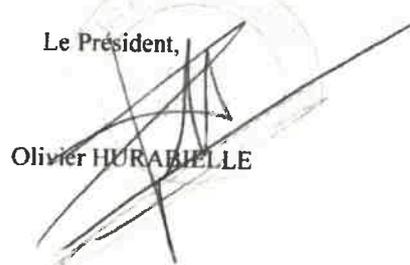
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 Avril 2023.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président,



Olivier HURABELLE

Publié le sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBE-MOREL (La Guerche sur l'Aubois), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GAUDRY (Marseilles lès Aubigny), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE

SECRETARE : M. LAURENT

Délibération n° 21/2023

FINANCES
Fongibilité des crédits
Avec plafonds

Vu la délibération 44/2022 adoptant la nomenclature M57,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération 10/2023, autorisant Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1er janvier 2023 sur les budgets Principal, Enfance/Jeunesse/ Famille et GEMAPI.

Compte tenu des crédits budgétaires votés,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE** les plafonds de virements de crédits suivants:

Pour Budget Principal

- section de fonctionnement, 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 168 467 euros

-section d'investissement, 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 40 275 euros

Pour Budget Enfance/ Jeunesse/ Famille

- section de fonctionnement, 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 28 725 euros

-section d'investissement, 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 2109 euros

Pour Budget GEMAPI

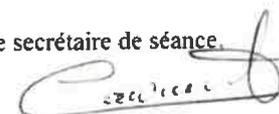
- section de fonctionnement, 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 5 680 euros

- section d'investissement, 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 1.39 euros

Pour extrait conforme.

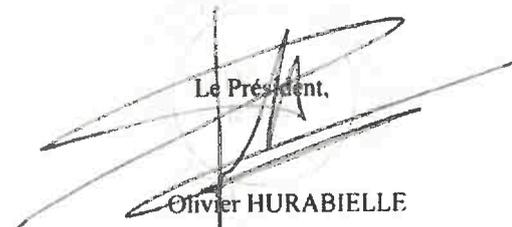
Fait à la CDC, le 3 avril 2023.

Le secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Le Président,



Olivier HURABIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Entre Loire et Val d'Aubois

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	24
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBE-MOREL (La Guerche sur l'Aubois), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GAUDRY (Marseille les Aubigny), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseille les Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUEL (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE

Délibération n° 22/2023

SECRETAIRE : M. LAURENT

**Proposition d'adhésion
À l'association TGV et mobilité
ferroviaire Grand Centre
Auvergne**

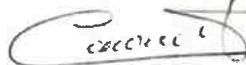
M. le Président propose au Conseil communautaire d'adhérer à l'association TGV et mobilité ferroviaire Grand Centre Auvergne pour l'année 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré.
A 2 voix contre (Mme De Bartillat et Mme Amiot),
A 25 voix pour,

- **AUTORISE** l'adhésion à l'association TGV et mobilité ferroviaire Grand Centre Auvergne pour l'année 2023.

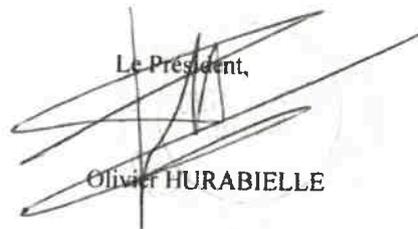
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 avril 2023.

Le secrétaire de séance



Serge LAURENT

Le Président,



Olivier HURABIELLE

Publié le 6/04 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Entre Loire & Val d'Aubois

Le trois avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	24
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBE-MOREL (La Guerche sur l'Aubois), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GAUDRY (Marseille lès Aubigny), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseille lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois), THIBAULT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE

Délibération n° 23/2023

SECRETAIRE : M. LAURENT

**Personnel
Création de poste pour
avancement**

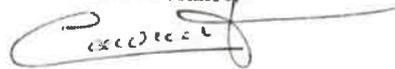
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le tableau des effectifs,
VU la délibération 38/2019 du conseil communautaire fixant le taux d'avancement de grade pour le grade d'Adjoint d'Administratif,
Considérant qu'un agent remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade par le biais de l'avancement à l'ancienneté et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,
M. le Président propose qu'un poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe soit créé afin de promouvoir l'agent concerné dès que possible.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire,

- **ACCEPTE** la création d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 2eme classe pour avancement.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 Avril 2023.

Le secrétaire de séance



Serge Laurent

Le Président,



Olivier HURABIELLE

Publié le 6/04 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Entre Loire & Val d'Aubois ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBE-MOREL (La Guerche sur l'Aubois), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEIL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GAUDRY (Marseilles lès Aubigny), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

Nombre de conseillers	31
En exercice	24
Présents	24
Votants	27

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE

SECRETAIRE : M. LAURENT

Délibération n° 24/2023

SRADDET
Saisine pour avis

M. Le Président informe que le Conseil Régional a engagé en juin 2022 une procédure de modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), pour y intégrer les nouvelles obligations directement imposées par la loi et tenir compte d'évolutions et d'éléments de contexte actualisés qui justifient d'apporter des modifications sans porter atteinte à l'économie générale du schéma.

Le Conseil Régional a travaillé sur les adaptations à apporter au SRADDET en terme de prévention et de la gestion des déchets, modifié et présenté à l'assemblée régionale le 9 février dernier.

Le Conseil Régional sollicite donc l'avis du Conseil Communautaire sur ce sujet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Emet un avis favorable à cette modification

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 avril 2023.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le Président,

Olivier HURABIELLE

Publié le 6/04
portesduberry.fr/

2022 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc->

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	24
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GAUDRY (Marseilles lès Aubigny), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COURZADET (La Chappelle Hugon) à M. GIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE

Délibération n°25/2023

SECRETAIRE : M. LAURENT

Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux

M. Le Président donne lecture d'une motion relative à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux, reçue de M. Moisson, Président de l'Association des Maires et des intercommunalités du Cher, portée par les Députés Loïc Kervran et Nicolas Sansu.

Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux

Au moins 8 millions de Françaises et de Français vivent dans un désert médical.

En France, le département le mieux doté compte 3 fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues et à 33 pour les pédiatres.

Chaque fois que les déserts médicaux avancent, c'est la République qui recule.

À ce jour, malgré la mobilisation continue des collectivités depuis des années, aucune politique publique n'a véritablement réussi à apporter de réponse durable à la désertification médicale. Les mesures incitatives sont coûteuses, peu efficaces, et favorisent concurrence et surenchère souvent délétères entre les territoires.

Face à l'urgence, il est plus que jamais nécessaire de mettre l'ensemble des solutions possibles sur la table.

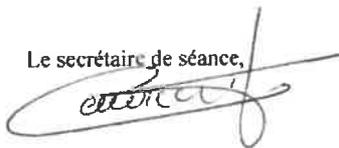
En janvier dernier, plus de 200 députés, issus de 9 groupes parlementaires, ont déposé une proposition de loi transpartisane, qui propose de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir - comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sages-femmes, les kinés, les infirmiers libéraux. Ce texte avance en outre des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque Français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui.

Il est nécessaire, pour nos concitoyens et nos territoires, qu'un débat de fond ait lieu au Parlement sur cette question cruciale :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents de la CDC des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois forme le vœu que ce texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, et que le débat parlementaire permette son vote dans les meilleurs délais.

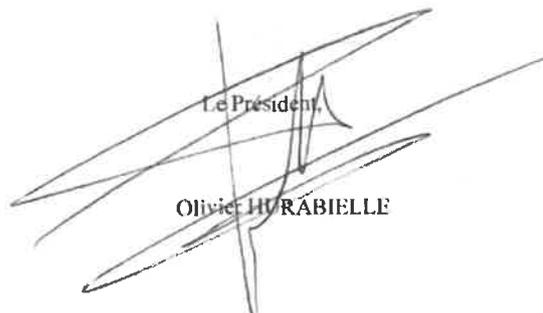
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 Avril 2023.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président,



Olivier HURABIELLE

Siège social
Centre Socio-Culturel
Jouet-sur-l'Aubois
Tél 02 48 77 55 50
Fax 02 48 74 87 95
cdcportesseduberry@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trois avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 27 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	24
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM AMIOT (Cours les Barres), BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), CADIOT (Jouet sur l'Aubois), COMBE-MOREL (La Guerche sur l'Aubois), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DELASSUS (Le Chautay) (sans voix délibérative), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GAUDRY (Marseille lès Aubigny), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MAUPASTE (La Guerche sur l'Aubois), MOREAU (La guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseille lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), POUGNET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), PRUVOST (Jouet sur l'Aubois), THIBAULT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (TORTERON) à M. RODRIGUES, COURZADET (La Chapelle Hugon) à M. GIOT, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE

Délibération n° 09/2023

SECRETARE : M. LAURENT

FINANCES
Règlement Budgétaire et financier

Vu la délibération 44/2022, approuvant le passage en nomenclature M57,

Conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le règlement budgétaire et financier (RBF) doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le RBF est de forme libre mais doit obligatoirement prévoir :

- les modalités de gestion des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) y afférents,
- les règles de caducité et d'annulation des AP et des AE,
- les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels en cours d'exercice.

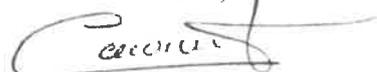
De manière facultative, l'article L. 5217-10-8 du CGCT précise que le RBF peut également prévoir les modalités de report de crédits de paiement afférents à une autorisation de programme.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du RBF, et délibéré à l'unanimité,

- ⇒ ADOPTE le Règlement Budgétaire et Financier qui sera annexé à la présente délibération
- ⇒ DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 3 avril 2023.

Le secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Le Président



Olivier HURABIELLE

